**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-35E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT L’ESPAGNE**

*22 Janvier 2020*

*Prononcée par : Madame OUEDRAOGO W. Jacqueline*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation de l’Espagne et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national devant le Groupe de travail de l’Examen Périodique Universel.

Le Burkina Faso prend note avec intérêt des progrès enregistrés par l’Espagne dans la mise en œuvre des 169 recommandations qu’elle a acceptées à l’issue de son deuxième examen en 2015.

Le Burkina Faso salue particulièrement les efforts déployés par l’Espagne en vue de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que pour faire face à l’afflux massif de demandeurs d’asile, y compris des enfants et des adolescents migrants non accompagnés.

Le Burkina Faso encourage l’Espagne à poursuivre son engagement en faveur de l’amélioration des droits humains au plan national, notamment la suppression de toutes les formes de détention de migrants et de demandeurs d’asile.

Le Burkina Faso recommande à l’Espagne :

1. de garantir en droit et dans la pratique, la non-discrimination des personnes issues de l’immigration dans tous les secteurs ;
2. de relever l’âge minimal du mariage à 18 ans tant pour les hommes que pour les femmes.

Pour terminer, nous souhaitons à l’Espagne un examen couronné de succès.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**